



Région académique
OCCITANIE



ac-toulouse.fr

Le correspondant handicap académique

Portrait d'un métier aux côtés des DRH.

05 36 25 72 13

correspondant-handicap
@ac-toulouse.fr

75 rue St Roch - Toulouse

Rose DAVID
correspondante handicap
académique

POURQUOI UN CORRESPONDANT HANDICAP ACADEMIQUE ?

Le métier de correspondant handicap académique répond à la nouvelle problématique mise en exergue par la loi du 11 février 2005 qui théorise la notion de « situation de handicap » et non plus seulement celle de « handicap ».

Le concept de « situation de handicap » réinscrit la personne handicapée dans un environnement donné.

Parce que ce concept vise à comprendre l'ensemble des interactions qui réduisent ou amplifient les situations de handicap, il oblige le correspondant handicap à développer des compétences plurielles, spécifiques et transversales.

AUX CÔTES DU DRH

LES MISSIONS DU CORRESPONDANT HANDICAP ACADEMIQUE

Proposer, gérer, mettre en œuvre les arbitrages de la politique du handicap afin de favoriser le recrutement, le maintien dans l'emploi, la formation, la réorientation professionnelle et l'évolution de carrière des personnes en situation de handicap.

S'attache à analyser les situations de handicap

Il analyse l'environnement, les besoins et les attentes des personnes, de l'institution, de la structure en prenant en compte leur organisation, leur dynamique, leurs contraintes.

Assure une activité de suivi et d'évaluation

Il assure le suivi de l'agent pendant la prise d'emploi ou la réorientation et sur le long terme afin de poursuivre ou de modifier les adaptations en fonction de l'évolution de l'état de santé ou des conditions de travail.

Il produit des indicateurs pour permettre l'évaluation des résultats. En fonction des résultats, il propose de nouveaux outils, de nouvelles méthodes ou organisation du travail.....

Met en œuvre les arbitrages de la politique du handicap

Il accompagne les personnes en situation de handicap et concourt aux aménagements du poste et des conditions de travail.

Il mobilise les ressources financières, les partenaires, les acteurs, les outils.

Il propose également des conseils et apporte des appuis auprès des directions et des encadrants.

Il propose des solutions adaptées aux personnes en situation de handicap.

Informe

Il informe.

Il sensibilise, communique, forme.

Il compose des documentations à destination du personnel concernant les situations de handicap, l'accessibilité des postes de travail, les droits et la politique du handicap du ministère de l'Education Nationale et de l'Académie.